



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

modes de garde

Question écrite n° 61829

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la convention régissant les maisons d'assistantes maternelles. Il semblerait, en effet, que cette convention soit différente de la convention qui régit les micro-crèches et qu'elle implique une plus grande rigueur au niveau de la confection des repas. Cette lourdeur administrative fait reculer bien des assistantes maternelles qui abandonnent ainsi leur projet de création de MAM. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui apporter des éclaircissements sur les conditions requises pour ouvrir une maison d'assistantes maternelles et sur les différentes conventions qui régissent l'accueil des jeunes enfants.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61829

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10100

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)